

CHARTRE DU CNIP



Le CNIP est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans la formation professionnelle des adultes.

le CNIP est actif dans la formation et l'aide à la réinsertion de personnes peu ou pas qualifiées, dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat.



La mission principale du CNIP est d'accompagner les personnes devant entreprendre une diversification professionnelle, un perfectionnement professionnel, une formation de base dans un nouveau métier ou tout simplement être remis dans une situation professionnelle. Pour ce faire, il garantit la possibilité de :

- s'orienter dans un nouveau métier,
- valoriser ses acquis professionnels,
- développer de nouvelles compétences en étroite relation avec les réalités industrielles et éventuellement compléter ces dernières dans des situations industrielles lors de stages en entreprise (coaching),
- conserver ses compétences nouvellement acquises lors d'activités dans un atelier d'entraînement au travail,
- être au bénéfice d'un encadrement professionnel, éventuellement social, tout au long de son parcours.



Cet accès à la performance passe par la réalisation de partenariats et d'activités de production industrielle. Dans ce cadre, le CNIP s'engage à :

- livrer sa production en conformité aux exigences de l'industrie,
- facturer ses prestations au prix du marché.